

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-101/SG/FIN relevant le montant autorise de l'encaisse de l'agence spéciales Ali-Sabieh

n° 75-101/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
23 janvier 1975

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1975

Date du numéro
10 février 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Le montant de la provision susceptible d'être mis a la disposition de l'agence spéciale d'Ali-Sabieh est porté pour compter de la date de la signature du présent arrêté a: 20 000 000 pour agence d'Ali-Sabieh. Art. 2. —Le directeur des Finances et le trésorier-payent général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Present l'arrête.